



L'horreur des prisons secrètes irakiennes

Un parlementaire irakien s'exprime

Par [Silvia Cattori](#)

Mondialisation.ca, 10 novembre 2008

[Le site de Silvia Cattori](#) 10 novembre 2008

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#),

[Guerre USA OTAN](#)

Analyses: [IRAK](#)



C'est le règne de la peur et de la terreur en Irak. Depuis 2003, au moins 380'000 femmes, hommes, enfants, ont été brutalement arrachés à leurs foyers pour être enfermés dans des centres de détentions et de tortures. Selon l'ONU, 50'000 personnes seraient actuellement encore détenues par les forces d'occupation et leurs alliés en Irak. Mais ce chiffre pourrait être infiniment plus important, dans un contexte de haine ethnique croissante où les prisons secrètes sont devenues légion, et les humiliations et les tortures une institution.



Mohammed Al-Dainy un parlementaire de Bagdad, est de père sunnite et de mère chiite ; il refuse toutefois de se définir autrement que par son appartenance à l'Irak. Il est venu le 30 octobre à Genève, avec le journaliste Ali Wajeeh de la chaîne TV Al-Sharqiyya [1], pour dire qu'il est urgent que l'on envoie des gens enquêter dans les nombreuses prisons secrètes irakiennes.

M. Al-Dainy a pu établir l'existence de 426 lieux de détention secrets et rassembler quantité de documents, dont certains filmés. Depuis 2006, il a visité treize prisons secrètes. Et il en existe beaucoup d'autres : les 27 prisons reconnues par le gouvernement irakien, et les prisons secrètes administrées par les forces du Pentagone.

Il a apporté des procès verbaux d'actes de tortures et de viols, prouvant les exécutions extrajudiciaires, ainsi que des certificats de décès de prisonniers morts sous les tortures.

« Ceux qui demandent à visiter des prisons secrètes dont ils auraient connaissance ne peuvent le faire sans l'autorisation du gouvernement », explique Al-Dainy. « Cela donne ainsi le temps aux autorités de déplacer les détenus avant la visite. Nous sommes constamment confrontés à ce dilemme. Raison pour laquelle nous faisons appel à une autorité internationale qui impose ses propres conditions ».

A la question de savoir comment M. Al-Dainy est parvenu à collecter des documents « ultra-confidentiels » et à filmer à l'intérieur des prisons, il a répondu qu'il a bénéficié de son « statut de parlementaire » et qu'il était de son devoir de se rendre sur ces lieux lorsque qu'il en a eu connaissance ! Il a pu parfois profiter de la désorganisation qui règne pour entrer dans des prisons et filmer.

« Dans certaines cellules, nous avons compté 200 personnes ; dans d'autres jusqu'à 700. Femmes, vieillards, enfants et hommes sont mélangés », a-t-il raconté. « Parmi les treize lieux que j'ai visités, trois étaient sous administration mixte américaine et irakienne. Il s'agit de Al Dial, Al Karmiya et Sahat Al Usur ».

Le journaliste Ali Wajeeh, directeur de l'information d'Al-Sharqiyya, a évoqué lui l'assassinat de quatre confrères, il y a deux semaines. Ils ont été enlevés, torturés et exécutés alors qu'ils préparaient une série d'émissions à partir des documents et des vidéos fournis par M. Al-Dainy. Depuis 2003, 461 journalistes ont été tués en Irak. Plus de mille autres ont quitté le pays.

Qui sont les tueurs ? Il y a actuellement en Irak 160'000 mercenaires qui se servent de leurs armes contre les civils. *« Ils sont venus en Irak en disant qu'ils allaient protéger les droits de l'Homme. Or le remède s'avère pire que le mal. Et de cela, l'ONU ne dit rien. »*

M. Al-Dainy a confié nombre de documents à l'ONG arabe Al-Karama. *« Parmi tous ces documents il faudra faire un tri », commente le responsable Rachid Al-Mesli. « Et, ensuite, il faudrait aller sur place pour recouper toutes les informations, vérifier la véracité de chaque document. Nous ne sommes pas structurés pour remplir cette mission. C'est pourquoi il faut absolument instaurer un tribunal international, comme le demande M. Al-Dainy, et nommer une commission pour faire ce travail. »*

Les deux témoins irakiens ont appelé les Nations Unies à ouvrir une enquête internationale pour l'assassinat de deux députés, la nomination d'un rapporteur spécial pour l'Irak, et la mise en place d'un Tribunal international pour juger urgemment les crimes les plus graves.

Nous avons écouté leur poignant témoignage avec un sentiment d'effroi.

[1] A l'invitation de l'ONG *ALKARAMA for Human Rights* . Voir : http://en.alkarama.org/index.php?option=com_content&task=view&id=150&Itemid=1



Copyright Silvia Cattori

Silvia Cattori est journaliste indépendante en Suisse.

La source originale de cet article est [Le site de Silvia Cattori](#)
Copyright © [Silvia Cattori](#), [Le site de Silvia Cattori](#), 2008

Articles Par : [Silvia Cattori](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca